

**DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE**

**VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE
Du 08 juillet 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/46 : Clôture du budget annexe RPA.

La commission administrative,

Vu la délibération 2019/83 ;

Vu la délibération 2021/62 ;

Vu la décision du Conseil départemental du Nord approuvant le transfert de l'autorisation d'exploitation de la Résidence autonomie les Roses de Lomme ;

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2022, l'autorisation d'exploitation de la Résidence autonomie, autrefois géré par la section lommoise du Centre communal d'action sociale de Lille, a été confié à l'AFEJI.

Monsieur le Président précise que suite à ce transfert, il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe. La clôture du budget devra intervenir après la réalisation des dernières écritures de clôture, en lien avec le comptable public, de l'exercice 2022. Cette clôture devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2022.

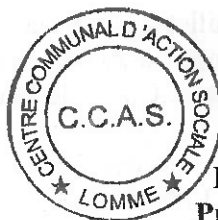
Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **PROCEDER A** la clôture du budget annexe de la Résidence autonomie les Roses à une date convenue en lien avec le comptable public après la clôture des comptes 2022, au plus tard le 31 décembre 2022.

- ◆ **AUTORISER** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes et résultats de ce budget annexe dans le budget principal du CCAS.
- ◆ **AUTORISER** le Président de la section lommoise du CCAS de Lille à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VIGOT

**Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.**

**Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **15 JUIL. 2022**

Réception en Préfecture le

DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE

VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE
Du 08 juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/47 : Clôture du budget annexe EHPAD.

La commission administrative,

Vu la délibération 2019/83 ;

Vu la délibération 2021/62 ;

Vu la décision conjointe, du Conseil départemental du Nord et de l'Agence régionale de Santé des Hauts-de-France, relative à la modification de l'habilitation à l'aide sociale départementale et au transfert d'autorisation de l'EHPAD du CCAS de Lomme au profit de l'association AFEJI en date du 10 janvier 2022 ;

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2022, l'autorisation d'exploitation de l'EHPAD, autrefois géré par la section lommoise du Centre communal d'action sociale de Lille, a été confié à l'AFEJI.

Monsieur le Président précise que suite à ce transfert, il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe. La clôture du budget devra intervenir après la réalisation des dernières écritures de clôture, en lien avec le comptable public, de l'exercice 2022. Cette clôture devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2022.

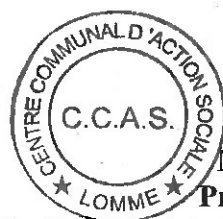
Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **PROCEDER A** la clôture du budget annexe de l'EHPAD a une date convenue en lien avec le comptable public après la clôture des comptes 2022. au plus tard le 31 décembre 2022.

- ◆ **AUTORISER** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes et résultats de ce budget annexe dans le budget principal du CCAS.
- ◆ **AUTORISER** le Président de la section lommoise du CCAS de Lille à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VICOT

**Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.**

**Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **15 JUIL. 2022**

Réception en Préfecture le

DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE

VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE
Du 08 juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/48 : Décision Modificative n°2 de l'Accueil de jour.

Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S, expose que les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptables M22 ;
Vu le budget primitif 2022 ;

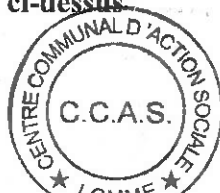
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la décision modificative pour le budget 2022 de l'Accueil de jour selon les tableaux annexés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VICOT

Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord

Publié le 15 JUL. 2022
Réception en Préfecture le

ACCUEIL DE JOUR

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
LIBELLE	GROUPE	ARTICLE	DEPENSES NOUVELLES	ANNULATION	LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES NOUVELLES	ANNULATION
AUTRES PRESTATIONS	1	6288	1 500,00	0,00	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS ET PARTICIPATIONS	2	7488	1 500,00	0,00
			1 500,00	0,00				1 500,00	0,00
			1 500,00					1 500,00	

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES NOUVELLES	ANNULATION	LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES NOUVELLES	ANNULATION
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	2188	67,38	0,00	FCTVA	10	10222	67,38	0,00
			67,38	0,00				67,38	0,00
			67,38					67,38	

DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE

VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE
Du 08 juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/49 : Décision Modificative n°3 du budget principal CCAS.

Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S, expose que les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptables M14 ;

Vu le budget primitif 2022 ;

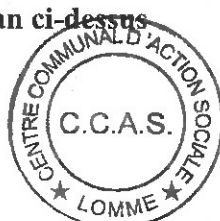
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** la décision modificative pour le budget 2022 du budget principal selon les tableaux annexés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VICOT
Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord

Publié le **15 JUL. 2022**
Réception en Préfecture le

CCAS - BUDGET PRINCIPAL

FUNCTIONNEMENT

SERVICE (N°OPERATION)	LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES NOUVELLES	ANNULLATION	SERVICE (N°OPERATION)	LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES NOUVELLES	ANNULLATION
EPICERIE SOLIDAIRE (10)	CARBURANTS	011	60622	500,00							
CCAS (1)	ASSURANCES	011	61622	500,00							
EPICERIE SOLIDAIRE (10)	CONCOURS DIMERS	011	6281	500,00							
CCAS (5)	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	012	64131	2 100,00							
CCAS (1)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES	65	6573		310 147,70						
CCAS (1)	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPOREL	66	6811	306 547,70							
		TOTAL		310 147,70	310 147,70					0,00	0,00
		TOTAL GENERAL		0,00						0,00	0,00

INVESTISSEMENT

SERVICE	LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES NOUVELLES	ANNULLATION	SERVICE (N°OPERATION)	LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES NOUVELLES	ANNULLATION
CCAS (2)	MATERIEL DE TRANSPORT	21	2162	338 500,73		CCAS (2)	FACTVA	10	10222	31 953,09	
						CCAS (2)	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	28	280412	306 547,70	
		TOTAL		338 500,73	0,00					338 500,73	0,00
		TOTAL GENERAL		338 500,73						338 500,73	

1 2 JULI 2025

**DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE**

**VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE
Du 08 juillet 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/50 : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

La commission administrative,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire lors de sa séance en date du 1er juillet 2022;

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer et d'actualiser les effectifs des emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs, ci-joint annexé, des emplois permanents des agents du Centre communal d'action sociale de Lomme.
- ◆ **AUTORISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades soient inscrits aux budgets de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VICOT

**Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.**

**Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **15 JUIL. 2022**

Réception en Préfecture le

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES DECEMBRE 2020			EFFECTIFS POURVUS EN NOMBRE		EFFECTIFS POURVUS EN ETPT			
		EMPLOIS PERMANENT S A TC EN NOMBRE	EMPLOIS PERMANENT S A TNC EN NOMBRE	TOTAL	Nombre	Dont TNC en nombre	TITULAIRES EN ETP	NON TITULAIRES (CDI, CONTRACTUELS) EN ETP	TOTAL EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES + NON TITULAIRES EN ETP	Non titulaires temporaires (remplacements, vacances de postes)
Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux										
Technicien-ne principal-e de 1ère classe	B									
Technicien-ne principal-e de 2ème classe	B	1		1,00	1		1,00		1,00	
Technicien-ne	B									
Cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux										
Agent-e de maîtrise principal-e	C									
Agent-e de maîtrise	C									
Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux										
Adjoint-e technique principal-e de 1ère classe	C	1	1,00	2,00	2					
Adjoint-e technique principal-e de 2ème classe	C	6	1,00	7,00	6	1	5,80		5,80	
Adjoint-e technique	C	10	1,00	11,00	7		7,00		7,00	

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES DECEMBRE 2020			EFFECTIFS POURVUS EN NOMBRE		EFFECTIFS POURVUS EN ETPT			
		EMPLOIS PERMANENT S A TC EN NOMBRE	EMPLOIS PERMANENT S A TNC EN NOMBRE	TOTAL	Nombre	Dont TNC en nombre	TITULAIRES EN ETP	NON TITULAIRES (CDI, CONTRACTUELS) EN ETP	TOTAL EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES + NON TITULAIRES EN ETP	Non titulaires temporaires (remplacements, vacances de postes)
Psychologue hors classe	A									
Psychologue de classe normale	A									
Cadre d'emplois des Techniciens paramédicaux										
Technicien paramédical de classe supérieure	B									
technicien paramédical de classe normale	B									
Cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux en soins généraux										
Infirmier-e en soins généraux hors classe	A	2		2,00	2		1,80		1,80	
Infirmier-e en soins généraux de classe supérieure	A	1		1,00						
Infirmier-e en soins généraux de classe normale	A	1		1,00						
Cadre d'emplois des aides-soignants										
Aide-soignante de classe supérieure	B	15	3,00	18,00	13		14,60		14,60	
Aide-soignante de classe normale	B	8	3,00	11,00	6	1	5,10		5,10	
Cadre d'emplois des Auxiliaires de soins territoriaux										
Auxiliaire de soins principal-e de 1ère classe	C									
Auxiliaire de soins principal-e de 2ème classe	C									
FILIERE ANIMATION (e)		1	0,00	1,00	1	0	0,80	0,00	0,80	0,00
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux										

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES DECEMBRE 2020			EFFECTIFS POURVUS EN NOMBRE		EFFECTIFS POURVUS EN ETPT			
		EMPLOIS PERMANENT S A TC EN NOMBRE	EMPLOIS PERMANENT S A TNC EN NOMBRE	TOTAL	Nombre	Dont TNC en nombre	TITULAIRES EN ETP	NON TITULAIRES (CDI, CONTRACTUELS) EN ETP	TOTAL EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES + NON TITULAIRES EN ETP	Non titulaires temporaires (remplacements, vacances de postes)
Animateur-trice principal-e de 1ère classe	B									
Animateur-trice principal-e de 2ème classe	B									
Animateur-trice	B	1		1,00	1		0,80		0,80	
Cadre d'emplois des Adjoints d'animation										
Adjoint-e d'Animation principal-e de 1ère classe	C									
Adjoint-e d'Animation principal-e de 2ème classe	C									
Adjoint-e d'Animation de 1ère classe	C									
Adjoint-e d'Animation de 2ème classe	C									
TOTAL		89	10,00	99,00	61,00	2	58,40	0,00	58,40	1,00

**DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE**

**VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE
Du 08 juillet 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/51 : Régularisation des affectations antérieures - EHPAD.

La commission administrative,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-14 ;

Vu l'instruction comptable M22 ;

Vu les retours des tiers financeurs ;

Vu la délibération 2021/58 ;

Par une délibération 2021/58 en date du 26 octobre 2021, le Conseil d'administration de la section lommoise du CCAS de Lille a procédé à une régularisation des affectations antérieures de l'EHPAD.

Une somme de 280,65 € a été affecté au compte 1110.

Dans le cadre de la nomenclature M22 EPRD, cette somme doit être affectée au compte 11031 « report à nouveau excédentaire hébergement ».

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le trésorier à procéder à la correction de l'affectation de cette somme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VICOT

**Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.**

**Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **15 JUIL. 2022**

Réception en Préfecture le

**DEPARTEMENT
du NORD
ARRONDISSEMENT
de LILLE**

**VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE
Du 08 juillet 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 18h30, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : M. Roger VICOT, Président du C.C.A.S de Lomme, Mme Claudie LEFEBVRE, M. Jean-Pierre STAELENS, M. Francis VAN DER ELST, Mme Khadidiatou VENIAT.

Etaient excusés : M. Arnaud DESLANDES, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

2022/52 : Décision Modificative n°2 de la Résidence autonomie les Roses.

Monsieur Roger VICOT, Président du C.C.A.S, expose que les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptables M22,

Vu le budget primitif 2022,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** la décision modificative pour le budget 2022 de la Résidence autonomie selon les tableaux annexés

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Roger VICOT

**Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.**

**Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **15 JUL. 2022**
Réception en Préfecture le

RESIDENCE AUTONOME

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES			
LIBELLE	GROUPE	ARTICLE	DEPENSES NOUVELLES / ANNULLATION
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3	673	6 507,88
			0,00
			6 507,88

RECETTES			
LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES NOUVELLES / ANNULLATION
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	78	7811	6 507,88
			0,00
			6 507,88

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES NOUVELLES / ANNULLATION
INSTALLATIONS GENERALES	28	28135	1 038,66
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	28	28183	3 061,76
MOBILIER	28	28184	1 366,90
AUTRES IMMOBILISATIONS	28	28168	1 038,66
AUTRES IMMOBILISATIONS	21	2188	6 507,88
			6 507,88
			0,00

RECETTES			
LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES NOUVELLES / ANNULLATION
			0,00
			0,00

1 2 JULI 2025